

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 septembre 2010

CP 10/09-40

L'an deux mil dix, le 27 septembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etait excusé : M. Roset.

FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES ELIGIBILITE AU FONDS 2010

Par délibérations des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009, notre Assemblée a redéfini le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales.

Si le champ d'éligibilité des opérations à financer reste identique, je vous rappelle que le nouveau dispositif susvisé prévoit que c'est la commune (ou l'EPCI) qui fait appel au prestataire de son choix (de droit public ou de droit privé) et qui sollicite auprès du Conseil Général une intervention financière. Celle-ci perçoit directement, aux termes d'un arrêté attributif, la subvention attribuée par la Commission Permanente.

L'objet du présent rapport est relatif à l'examen de demandes reçues par les services départementaux pour l'exercice 2010.

Les critères d'éligibilité sont précisés en annexes I et II du rapport.

FONDS DE CONCOURS 2010

Il est rappelé qu'il s'agit des demandes d'interventions financières déposées directement par les communes ou établissements de coopération intercommunale auprès du Conseil Général.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'éligibilité de ces nouvelles demandes, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2010.....	506 210 €
Engagé à ce jour	302 843 €
Engagé à la présente Commission Permanente	203 281 €
Disponible	86 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu les délibérations du Conseil Général des 27 juin 2000 et 26 juin 2001 redéfinissant le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les critères définis en annexe I et II, l'éligibilité au titre de 2010 des demandes de missions financées par le fonds de concours départemental pour un montant global de 203 281 € tels que répartis dans le tableau suivant :

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
<u>COMMUNES</u>							
1	SERIGNAC	SEMATEG	Aménagement du foyer rural phase opérationnelle	Convention de mandat	24 350 €	75 %	18 262 €
2	MONTPEZAT DE QUERCY	DDEA	Étude préliminaire à l'aménagement des espaces publics dans le bourg	Prestation de services	7 365 €	25 %	1 841 €

3	MONTPEZAT DE QUERCY	SEMATEG	Aménagement d'un immeuble en restaurant Phase opérationnelle	Convention de mandat	32 116 €	25 %	8 029 €
4	MOISSAC	LAVIGNE/ URBAGNE	Étude préalable à l'instauration d'une zone de protection du patrimoine architectural convention du Pays Garonne Quercy Gascogne 2009-3	Prestation de services	60 000 €	25 %	15 000 €
5	LAFITTE	SEMATEG	Réalisation d'aménagements dans le village Phase opérationnelle	Convention de mandat	7 200 €	100 %	7 200 €
6	BOUILLAC	SEMATEG	Aménagement des abords de la mairie-Phase opérationnelle	Convention de mandat	1 750 €	75 %	1 312 €
7	MOLIERES	SEMATEG	Extension et mise aux normes de la cantine + avenant 1 Phase opérationnelle	Convention de mandat	16 250 €	25 %	4 062 €
8	SAVENES	SEMATEG	Aménagement de la salle des fêtes + avenant 1 Phase opérationnelle	Convention de mandat	3 700 €	50%	1 850 €
9	CASTANET	SEMATEG	Réhabilitation du presbytère du Cuzoul Phase opérationnelle	Convention de mandat	11 400 €	100 %	11 400 €
10	POMPIGNAN	SEMATEG	Création d'un nouveau stade Phase opérationnelle	Convention de mandat	16 150 €	25 %	4 037 €
11	MAUBEC	SEMATEG	Réalisation d'équipements et d'aménagements publics (remparts) Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	15 445 €	100 %	15 445 €
12	BESSENS	SEMATEG	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'une ZA	Prestation de services	5 100 €	25 %	1 275 €
13	CAZALS	SEMATEG	Aménagement et mise aux normes de la salle à usages multiples Phase opérationnelle	Convention de mandat	17 000€	100 %	17 000 €
14	LOZE	SEMATEG	Mise aux normes handicapés de la mairie et du bâtiment polyvalent Phase opérationnelle	Convention de mandat	4 200 €	100 %	4 200 €
15	CASTELSARRASIN	GOUYOU/ BEAUCHAMPS	Étude de requalification de la Place du château contrat du Pays Garonne Quercy Gascogne année 2.2	Prestation de services	80 818 €	10 %	8 081 €
16	L'HONOR DE COS	SEMATEG	Rénovation du club house au stade de Loubéjac Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	14 200 €	25 %	3 550 €
17	MONTBETON	SEMATEG	Aménagement de la cour de l'école et du parc de stationnement du stade multisports Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	5 970 €	25 %	1 492 €
18	VAREN	SEMATEG	Faisabilité du transfert de la	Prestation de	6 100 €	50 %	3 050 €

			mairie dans le bâtiment conventuel	services			
19	CASTELSARRASIN	SEM 47	Étude de faisabilité et de programmation d'un centre technique fluvial convention du Pays Garonne Quercy Gascogne 2009-3	Prestation de services	34 300 €	15 %	5 145 €
20	MAUBEC	SEMATEG	Réalisation d'équipements et d'aménagements publics (salle des fêtes) Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	14 500 €	100 %	14 500 €
21	DUNES	ETEN	Étude sur les rejets de la station d'épuration	Prestation de services	2 670€	25 %	667 €
22	E P C I S.M.E.E.O.M. Moyenne Garonne	SEMATEG	Création d'un bâtiment technique sur la ZA de Beaumont Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	15 200 €	50 %	7 600 €
23	Communauté de Communes des Deux Rives	SEMATEG	Construction d'un pont sur le canal des deux mers à Golfech Phases de définition	Conduite d'opération	4 500 €	50 %	2 250 €
24	Communauté de Communes du Quercy Vert	METHANEVA	Étude de faisabilité d'une unité de méthanisation convention du Pays Midi Quercy 2009-2	Prestation de services	19 655 €	50 %	9 827 €
25	Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	Cabinet BOUGLON	Étude de faisabilité d'une OPAH de Pays Convention du Pays Midi Quercy 2009-3	Prestation de services	44 046 €	15 %	6 606 €
26	Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	(1)	Animation et gestion du programme Leader IV (année 2010 - Convention du Pays Midi Quercy 2010-1		98 000 €	20 %	19 600 €
27	Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	OBJECTIF PATRIMOINE	Étude de valorisation du château de Bioule convention du Pays Midi Quercy 2009-1 et contre partie Leader IV	Prestation de services	24 668 €	forfait	10 000 €
(1) dépenses d'ingénierie territoriale en interne (animateurs, etc...) cofinancées et inscrites en contrat de Pays.							
TOTAL							203 281 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

CRITERES

1 – Nature des interventions éligibles

Missions rémunérées par le fonds de concours sur décisions de l'Assemblée :

- Etudes préalables aux projets d'investissement et conduites d'opération (9 juin 1987) ;
- Missions de conseil en matière juridique, technique, financière et contentieuse (20 juin 1988) ;
- Assistance pour les acquisitions foncières (20 juin 1988) ;
- Interventions dans le cadre des conventions de mandat (maîtrise d'ouvrage publique) (20 juin 1988) ;
- Missions remplies dans le cadre de projets intercommunaux (15 juin 1989) ;
- Etudes préalables relatives à l'élaboration des avant-projets sommaires (18 juin 1990) ;
- Prestations de services ou de mandat en matière de gestion d'équipements publics (17 juin 1991) ;
- Mise en œuvre de plans de communication (17 juin 1991) ;
- Projets de développement global portés par un ensemble de communes ou par des structures intercommunales et les projets intercommunaux portés par un contrat de terroir (23 juin 1994) ;
- Etudes préalables relatives à l'implantation de bâtiments industriels (18 juin 1996) ;
- Schémas d'assainissement des communes (18 juin 1996) ;
- Mise en place des contrats de terroir (26 juin 1997) ;
- Assistance à la mise en œuvre de la numérisation des données cadastrales (24 juin 1999) ;
- Assistance à l'émergence des Pays – aménagement du territoire (31 janvier 2000).

Le Président,

CRITERES**2 - Importance démographique et domaines d'actions**

Communes – Eligibilité par strate		
Strate démographique de la Commune	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel à la charge de la Commune
0 < C < 300	100 %	0 %
301 < C < 500	75 %	25 %
501 < C < 1 000	50 %	50 %
1 001 < C < 5 000	25 %	75 %
5 001 < C < 10 000	10 %	90 %

Toutes communes – Domaines spécifiques		
Schéma d'assainissement	25 %	25 % (50 % Agence Eau)
Implantation de bâtiments industriels	100 %	0 %

Organismes de Coopération intercommunale/Regroupements communaux		
Domaine	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel
- Projets à vocation intercommunale sous maîtrise d'ouvrage communale	Taux de la commune qui bénéficie du taux le + élevé	
- Projets intercommunaux	50 %	50 %
- Contrat de Terroir et de Pays (*) :		
. Etude diagnostic	100 %	0 %
. Convention de préfiguration	40 %	20 %
. Programmes d'action	50 %	50 %
. Avenants	40 %	20 %

(*) sous réserve des participations de l'Etat, de la Région et des cumuls possibles

Le Président,